

**Avis de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments du 27 novembre 2006 relatif à l'évaluation des risques sanitaires liés à l'emploi de matériaux en poly(éthylène téréphtalate) recyclé destinés ou mis au contact des denrées alimentaires et des eaux de boisson**

Comme suite à son auto-saisine du 8 novembre 2000, l'AFSSA a fait le point sur les risques sanitaires liés à l'emploi de matériaux en poly(éthylène téréphtalate) (PET) recyclé destinés ou mis au contact des denrées alimentaires et des eaux de boisson

Suite aux travaux effectués, l'AFSSA considère que l'emploi de matériaux en PET destinés ou mis au contact des denrées alimentaires et des eaux de boisson ne représente pas de risques si le procédé de recyclage :

- est évalué de la collecte de PET usagé jusqu'à la production de PET recyclé,
- apporte la garantie de son aptitude à éliminer les contaminants potentiels,
- est conforme aux recommandations sur le suivi de production.

Pour ce faire cet avis contient deux annexes :

- des lignes directrices pour la constitution des dossiers de demandes d'autorisation d'emploi de PET recyclé destiné au contact alimentaire
- des recommandations sur le suivi de la production du PET recyclé

**Rapport**

---

**Fichier(s) joint(s) (0):**

**Article(s) relatif(s) (0):**

**Lien(s) externe(s) (0):**